

**27.02.2020: Recommandation relative à l'admission aux études de médecine pour l'année académique 2020/2021**

Sur la base du nombre d'inscrits qui lui a été livré par swissuniversities, le Conseil des hautes écoles a recommandé aux cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne, Fribourg, Tessin et Zurich ainsi qu'au Conseil des EPF d'appliquer un numerus clausus pour l'accès aux études de médecine humaine, dentaire, vétérinaire et chiropraxie pour l'année académique 2020/2021.

Il a recommandé à ces cantons ainsi qu'au Conseil des EPF de limiter le nombre d'étudiants admis au moyen du [test d'aptitudes aux études de médecine en Suisse \(AMS\)](#) qui aura lieu le 3 juillet 2020.

La compétence pour la procédure d'admission relève de [swissuniversities](#).

Haute école	Médecine humaine		Médecine dentaire		Médecine vétérinaire		Chiropraxie	
	Inscriptions	Capacités d'accueil	Inscriptions	Capacités d'accueil	Inscriptions	Capacités d'accueil	Inscriptions	Capacités d'accueil
ETHZ	256	100	--	--	--	--	--	--
UniBAS	910	180	69	32	--	--	--	--
UniBAS-USI	18	15	--	--	--	--	--	--
UniBE	986	320	85	40	291	76	--	--
UniFR	313	120	--	--	--	--	--	--
UniGE*	740	400	99	50	--	--	--	--
UniL*	722	480	--	--	--	--	--	--
UniNE*	102	70	--	--	--	--	--	--
UniZH	1404	272	133	50	257	90	88	20
UniZH-Track LU	66	40	--	--	--	--	--	--
UniZH-Track SG	111	40	--	--	--	--	--	--
<b>TOTAL</b>	<b>5628</b>	<b>2037</b>	<b>386</b>	<b>172</b>	<b>548</b>	<b>166</b>	<b>88</b>	<b>20</b>

\* N'appliquant pas le numerus clausus, les Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel accueillent tous les étudiants inscrits.

**Lien:**

- Site web de [swissuniversities](#)